

Objectifs

Etre capable de :

- Exécuter en toute sécurité des opérations simples, de remplacement de raccordement, des manœuvres sur des ouvrages électriques conformément à la norme NFC 18-510

Public concerné et prérequis

Former et sensibiliser le personnel d'exploitation ou d'entretien non-électricien

Durée

14 heures

Matériel nécessaire pour suivre la formation

Aucun

Programme

- BE MANOEUVRE : réalise uniquement des manœuvres, mise en marche, réglage ou arrêt d'un équipement
- BE ESSAI : réalise des essais dans les laboratoires ou des plates-formes d'essai en basse tension.
- BE MESURAGE : réalise uniquement des mesurages de grandeurs électriques et non électriques (thermographie...) d'intensité, de tension, d'isolement, de distance, de pression...etc.
- BE VERIFICATION : réalise uniquement des manoeuvres (examen visuel de l'état de l'installation, des conducteurs, du bon fonctionnement des différentiels, des éclairages de sécurité...etc.)
- BS : réalise des interventions de remplacement et de raccordement hors tension (remplacement à l'identique de fusibles, de lampes, d'accessoires d'éclairage, de prises de courant, d'interrupteurs.)
Raccordement d'éléments de matériel sur un circuit en attente. Réarmement d'un dispositif de protection.
- Module Manoeuvre en basse tension (BE Manoeuvre).
- Module Mesurages & Vérifications en basse tension (BE Vérification ; BE Essai).
- Module Mesurages & Vérifications en haute tension (BE Mesurage ; BE Vérification ; BE Essai).
- Module Intervention BT Générales (BR).

Exercices pratiques et/ou de simulation

Validation – Evaluation des acquis

Moyens pédagogiques et techniques

Alternance d'apports théoriques, pratiques et méthodologiques
Echanges entres participants / formateurs
Jeux de rôles

Groupe de 1 à 10 personnes en présentiel
Supports

Convocation de l'apprenant transmise par email avec toutes les modalités d'accès et d'organisation de l'action de formation

Modalités d'évaluation des acquis

Mise en application sur des exercices professionnels
Evaluation de satisfaction de fin de stage en ligne
Feuille de présence

Sanction visée

Textes de références :

Article R4544-10 du Code du Travail, précise que « l'employeur délivre, maintien ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un

carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par

des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

Norme NF C 18-510 homologuée le 21 décembre 2011 et mise en application le 21 janvier 2012 : « Opérations sur

les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique ».

« L'habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leurs voisinages. Elle nécessite une formation préalable. »

INRS ED 6127 juillet 2012.

Attention : les titres délivrés sous l'ancienne prescription UTE 18-510 étaient valables jusqu'au 1er juillet 2015.

Recyclages :

Titre valable durant 3 ans (Norme NFC 18-510, recyclage obligatoire, périodicité conseillée).

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation des acquis et contrôle des



Booster le développement de vos compétences

Programme de formation **Habilitation Electrique - Personnel non** **Electricien : Indices BE/HE Manœuvre BS**

connaissances, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant sur proposition du formateur, transmise au donneur d'ordre (avis après formation et titre).

Délais moyens pour accéder à la formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap